

1 Description

Pourqu'on les ornemens de la paroisse
 parqu'on ont. un Chasuble de Cambray rouge garni
 d'une grande croix de broderie estole et manipule fort
 vieux et usé et un voile de petit tafetas blanc
 autre Chasuble de Cambray avec une croix de broderie
 estole et manipule aussi fort vieux et usé et un voile petit
 tafetas vert, autre Chasuble de velours violet avec une
 croix et manipule verte et usé et un voile ~~estole~~ de
 soie bleue a fleurs rouges, ses estole et manipule usée
 autre Chasuble de Cambray blanc avec un passement rouge estole
 et manipule, et un voile de même estole usé et
 de Cambray noir estole et manipule garni d'un passement de soie
 noir et blanc, autre Chasuble de Ligature de diables Colours
 avec ses estole et manipule, une cepe estole fil et
 laine a fleurs de diables Colours garni d'un passement de
 soie, autre cepe de Cambray noir avec un passement de soie
 noir et blanc, un devant d'autel de tafetas blanc sale
 et usé, autre devant d'autel de Ligature a fleurs
 de diables Colours, autre de lin doré et un devant
 un pavillon de Ligature a fleurs pour couvrir le
 tabernacle des Misses de Ligature et que le p. vicair
 nous a dit appartenir a la cepe de p. mar

Pour le linge

Pour le linge. trois autres avec leurs amies, et courons de nappe
 pour l'autel autant blancs que mauvais, deux douzaines
 de purificatoires, six lavabo et cinq assiettes, cinq
 copeaux, trois courons, une noire et violette, une de
 tafetas, et une blanche de tafetas

Membres et argent

Pour le linge. un calice avec sa patine d'argent et son état



un liboires d'argent, plus un soldat duquel on se
s'est quant on se pose le sac saint sacrement sous le
Cristal est toujours et de croissant no doré, une Croix
de bois pour l'autel, quatre chandeliers de bois
et deux de bois doré, une Lampe de bois, un vidua
meuble avec la naine et l'ouillie de bois pour grand
Croix de Cuivre pour les pouttiours, une autre Croix en
bois pour les nante, un petit arain pour Eau benite
pour aux autels, une petite Croix pour saint quand on
porte le saint sacrement aux malades

En le mesme jour des deux heures apres midi au lieu
encore visité l'hospital



Dans l'endroit attendu que messire Gaspard
de Villeneuve Parisien & nostre Eglise cathedrale par devant
au plus lieu de villeneuve ^{ou sejour} messire Francois Louis de la Roche
premier, et la Comte de la Roche nous fut fait. satisfait
aux reparois et ouvrages ordonnez par nostre sentence de
visite du septiesme de l'ind. mil six cent septante deux
auquel ordonne quil y sera satisfait dans trois mois
pour ce qui est a faire des ouvrages et reparois qui

sont a faire lesquels consistent a faire un mode
 pour les habits, un canot, un mortier, un voile de
 tafetas blanc, un devant d'autel de l'ignifugue ou nappe
 pour la Communion, une fraise et deux seaux de
 deux tiers dudit mortier de villeuveux poulains et Laine
 tiers dudit mortier vicaires, plus a separer les clozes
 poulains notables, au ^{de tablans} maître avec son La mesme
 représentant, qui est au vicar notable, doré le tabouret
~~de~~ un balustrade au ~~de~~ devant dudit de tout avec
 approuver les deux tiers de la Communion dudit lieu et
 Laine tiers par les personnes dignes et un confession
 avec approuver de ladite Communion. Lesquelles reparations
 furent faites et parfaites dans le pays de ~~la~~
 sup^{plu} et a faire de son ^{partir} avec l'aprouver de la
 au maître avec comme estant sans notable et
 avec un ^{de} tablans poulains, ordonnons que ledit
 devance leur fait alors dans la Chapelle de saint
 marc dans laditeglise comme vicar orner que le
 maître avec ~~de~~ sont les poulains poulains digne
 out de si que de son susdit, et poulains
 avec autres ~~de~~ poulains de ladite paroisse
 avec ordonné que de vicar calice sera ~~de~~ de
 approuver estant avec aussi bien que La poulains a poulains
 devance dans ladite paroisse a laquelle est le calice
 ne peut pas toujours faire, qui sera ~~de~~ fait
 un ~~de~~ tablans et un devant d'autel de damas blanc orner
 deux passants de son ~~de~~ Communion a devance avec ~~de~~

solennité comme sous pasquy noel Toussain &
 plus que l'habille de Camilot ou de violet & robe de
 Camilot vert & robe de Camilot rouge de même
 estote avec leurs estoles & manipules les rois ornaient
 deux passuray & soit convenable avec leurs robes de
 gros tafetas pour l'usage plus s'ice fait & parilloz
 violet pour couvrir le tabernacle pour le saint waige
 de l'arche & ces robes pour le service des morts le
 long de l'année, les robes de Camilot ou de robe d'ice
 passuray & frange & soit convenable, pour l'usage
 de tafetas blanc pour servir quand on porte le saint
 sacrement aux processions; comme aussi s'ice fait
 une couronne de purification, six lavabo, six
 effusoirs, & encore une robe longue pour la
 communion, le croissant de soleil ~~qui~~ qui tient la
 sainte hostie s'ice dore & s'ice nuit avec soleil &
 cristail à la place de celui qui s'ice rouvre, s'ice
 pour servir dans l'autel pour servir quand on porte
 le saint sacrement aux malades, & deux petits cozes
 pour l'ordination, s'ice aussi fait une fontaine
 d'eau à mettre dans la sacristie pour laver les
 mains du prêtre avant la messe, & comme l'on
 paroist le homme de pourvue de linens nécessaires
 pour le chant ordonnons qu'il s'ice de s'ice &
 autipeignes, & graduel, & & s'ice s'ice s'ice
 pour l'usage des robes & des processions, plus s'ice
 s'ice & s'ice s'ice à l'office de l'evangile garni de

bois de sapin au double de Stoffe au ou
Fiducia des saintes quilos avec les titres par diffus
de lettres paimtes sanctum (Christus) et le Camerale
de fouds baptismaux 1000 fait de unaf commun
estant pourri et judicieux garni de gros clous
pointes au d'offy, sera accepté un petit bassin d'offy
pour mettre sous les curites et pour servir au
Lauabo, toutes lesquelles reparons et ornemens si d'offy
seront faits aux frais de la ville, deux tiers d'offy
frais d'offy. sacristain p'ieux d'ornemens et un
ficon aux frais du s^r yffaurat de modeste et le
dame de l'opaco de six mois et contacte sur l'opaco
d'offy de l'offy et l'offy enjointant un peu autant qu'il est
a nosse p'ouvoir de tenir la main a l'opaco de
nosse p'ouvoir de l'offy fait pour la gloire de
Dieu et la gloire de l'eglise; et ordonnons a l'offy
Commissaire de faire faire dans quatre mois une robe
de bois de noies pour servir au s^r v'icaine soit a faire
le p'roche soit a p'roche la parole de dieu aux p'roche
de l'offy paroisse et sera faire de plus un Cavalier
et deux braudous pour servir aux p'roche dans
les temples de quatre mois; et aguerant a l'offy
Cassons de margailles des Coufraines ^{de l'hospital} pour l'offy
enjoignons d'avois l'offy au l'offy pour y
offy l'offy des offy et l'offy des Coufraines et l'
l'offy de l'offy g'ffion, dans quinze jours et rendre



Leurs Coustumes et usages parés qui de droit
 et de coutume et de l'air de coutume a nosse
 plus ordie et quibus passent d'une commune sans
 qu'on les Coustumes nous offendoit au p. vicair
 et autres presens et c. l. b. La messe aux autres
 des Coustumes et le soy les presens et d'obissance
 Chargons le sieur vicair de l'entre en attendant
 nos Statuts Synodaux concernant la doctrine
 Croyances honneur du service divin

Deliberé a Villeneuve dans le Cour de la Ville, le
 le ^{Tride} ~~Tride~~ novembre de l'annee mille six cent
 soixante dit jour J.M. E. de Vill.

Publie La sup. par moi J.M. E. de Vill. a
 Mess. Claude Assurat vicair de Villeneuve
 lequel a dit et respondre que n'aprouvo point la
 susdite quand a l'égard d'attendre qu'on fait
 que d'aprouver a son chef office qu'il n'a rien fait
 de rien et partant l'est a l'égard d'attendre de
 l'attendre avec amende et promesse de se faire
 despres et se neire des reparations sur qui de
 droit et a d'attendre l'attendre, et qu'on Coustume
 Coustume de l'attendre pour et au nom de La Cour
 qui ont dit et advertiront leur Coustil a Villeneuve
 le trois novembre mil six cent soixante dit jour
J.M. E. de Vill. Cappon Lieu de Juge

Visite du lieu de Cagno

Messieurs Louis de Thomassin par la grace de
Dieu et du saint siege apostolique Evêque et Sireignour
et veuve Conseiller du Roy et Tour de Capelle
sieur de Saignon faisons que le jour qui est quatorze jours de
plus moi de novembre mil six cent septant sept
jour de saint dimanche a prout avoir au lieu mes
visite de La paroisse du lieu de Villaurfua nous
sieur de partie du lieu les jour quatorze uovent
sur les neuf heures de matin pour aller faire
notre visite dans La paroisse du p'tit lieu de Cagno
y donner le sacrement de Confirmation et pour nous
avoir besoin de necessiter de Ladite paroisse des Compagnie
de Messieurs Antoine Hugon propre nostre annuities
me Jacques de Guigney nostre greffier et autres de nostre
suite et arrivés au lieu de Cagno sur les dix a
neuf heures de matin nous aurions prié pour nostre
Logis La maison Claupeau dans laquelle y aurions
esté conduits par Messieurs Claupeau et Florent de Lamaison
de leur vie priés qui estoit venue a nostre rencontre
jusqu'à La porte de Compagnie de Messieurs ^{Compagnie} de Cagno
et principale du lieu et après nous y estre
appoyés nous prîmes place de nous y faire
transporter dans La paroisse du lieu de Cagno
notre Messieurs de Calvait de Compagnie de nostre
annuities greffier et autres de nostre suite, arrivés
au lieu de Cagno de Ladite paroisse nous y
aurions donné ladite messe priés de leur



Salutes salut d'otage acompagne de nuyt. Paroisse
 prespo for. Secundaire nuyt de la surpols de
 fidus Congue et d'une grande multitude de peuple
 Lequel fides prieres appoy nous avons donne la
 Croix a baises donne de l'huile, puis l'apostrophe de
 bon courage et fait tout les autres ceremonies
 prescrites par le rituel et pontifical Romain et
 avons ensuite benedict le jeune sacrodoce et
 pontife et l'ecuyer tres pres poutiffier et ceant
 dans la paroisse juius des dits Congue et plus
 apres du lieu et arrivés au maistre avec apres
 avons salua de nos saint sacrodoce fait nostre priere
 et oraison devant donne la benediction au peuple
 visite de nos saint sacrodoce que nous avons heu
 deposer dans de tabernacle et dans de liboire d'argent
 fait l'absolution grande pour les morts visis les four
 baptismaux, les autres de nuyt dans de saint Joaquin
 saint Joseph et saint Sebastien, et le fait nous nous
 visis d'Henry dans la maison d'austral

Et de meme jour au les deux heures apres midi
 nous l'ecuyer d'abandonnant transporté dans la paroisse
 et compagnie que d'effeur au arrivés devant d'effeur
 devant de nos salutes pontificaux, et apres avoir
 dit les prieres et oraisons accoutumées, nous arrivés
 dans le sacrodoce de confirmation, fait aux quoy
 quoy filles et que nous avons trouvés separés de la
 maison dignes. A l'ecuyer

Et le fait nous arrivés visite de nuyt

ordinaire de Lad'eglise que nous avons trouue
conuient a ceux qui s'inscrivent

ordinaire

procur. a reg Casulle de Camolet noir garny d'uy p
passonay de soye blanc et noir sur festole et manipule
d'uy v'su avec sur voile de tafetas noir, viz Casulle de
Ligature blanche et noir avec d'uy v'su avec sur festole et
manipule garny d'uy passonay de soye avec sur voile de
taffetas noir, avec de Camolet garny d'uy garny d'uy
passonay de soye blanc festole et manipule et sur voile de
taffetas noir, viz de Ligature blanc et rouge a fleurs
festole et manipule garny d'uy passonay de soye, avec sur
voile diuidue d'uy v'su, avec de Camolet blanc festole
et manipule garny d'uy passonay blanc avec sur voile de
gaze raye d'uy v'su, avec Casulle de Brocar bleue
festole et manipule de mesme festole et sur voile de
Catechou a fleurs bleue et blanc, avec de Ligature a
fleurs a fonds violet festole et manipule et sur voile
diuidue v'su, avec de Ligature a fleurs blanc et rouge
d'uy v'su, sur festole et manipule de v'su et sur voile
et sur voile diuidue, avec avec Casulle de Camolet
blanc avec d'uy dalmatiquy de mesme festole et
et manipule noir garny d'uy passonay de soye blanc et
rouge et sur voile de mesme festole, avec Casulle de tafetas
rouge d'uy v'su festole et manipule avec d'uy passonay de
soye blanc et rouge, et sur voile tafetas rouge, avec avec
de soye blanc et rouge, hupenille d'uy dalmatiquy de mesme
festole et sur voile de tafetas rouge, avec Casulle de
Camolet noir d'uy v'su garny d'uy passonay et frange de

Petit
F. Solle
papier
feuille



soye noire et blanche
 garni des passans et frange de soye fucille morte
 qui est en roy d'or et d'argent de lin doré, aupe et l'aupe
 noir, roy et tabis rouge avec une frange de soye blanche
 roy et tabis fleur blanc et rouge avec une frange d'argent
 et paillots de latelours et roy fidre et l'aupe pour l'aupe
 Le tabis de l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 en passans et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 d'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 avec luy aupe et l'aupe, six l'aupe, six l'aupe
 une robe de blanc, laube noire et rouge, vingt
 purificatoires, six paly, l'aupe une robe de blanc,
 une de tabis avec une robe de blanc, et
 Les autres de regis

Membres d'argenterie

Trois Calices et luy pataimy d'argent La Coupe roy
 pour un des pataimy, un l'aupe d'argent fort petit; un
 solit d'argent duquel on se sert quand on l'aupe le
 saint l'aupe. quatre l'aupe l'aupe, une l'aupe
 de l'aupe et l'aupe. Lampadros a deux branches, un
 vase d'aupe pour l'aupe, une l'aupe

Le vestiment pour nous aurions l'aupe et l'aupe
 l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 et de mont l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 une robe pour l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe
 et l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe et l'aupe

de Courbaux & par mesme l'entaid Chapelain de
La foudon fait par le sieur de saint vincens
de l'abbé de nostre dame de nous l'annul desquelles
Chapelles Et nous auoir trouuee recublee de tous
les ornemens necessaires pour la celebraz de
La sainte Messe & service divin y ayant en l'ancien
calice & nos deux patines d'argent a Cassan
La coupe & la patine n'estant point donnee avant
au calice de la Chapelle de nostre dame de nous l'annul
varieuses renouu & visité La Chapelle de paritru
Blanc sur Lieu

Et mesme l'entaid Chapelain de
La foudon fait par le sieur de saint vincens
de l'abbé de nostre dame de nous l'annul desquelles
Chapelles Et nous auoir trouuee recublee de tous
les ornemens necessaires pour la celebraz de
La sainte Messe & service divin y ayant en l'ancien
calice & nos deux patines d'argent a Cassan
La coupe & la patine n'estant point donnee avant
au calice de la Chapelle de nostre dame de nous l'annul
varieuses renouu & visité La Chapelle de paritru
Blanc sur Lieu

Et mesme l'entaid Chapelain de
La foudon fait par le sieur de saint vincens
de l'abbé de nostre dame de nous l'annul desquelles
Chapelles Et nous auoir trouuee recublee de tous
les ornemens necessaires pour la celebraz de
La sainte Messe & service divin y ayant en l'ancien
calice & nos deux patines d'argent a Cassan
La coupe & la patine n'estant point donnee avant
au calice de la Chapelle de nostre dame de nous l'annul
varieuses renouu & visité La Chapelle de paritru
Blanc sur Lieu



Blancs couvrables. Plus une coupe de
 Camolet blanc avec un galon et frange de soie
 aboutissant avec deux salamandres qui y sont en
 moine étoffe, un casuble violet camolet la gestole
 et manipule; à faire dans la coupe des latines
 et ordons et des gâteaux de pain; Changier de libéra
 pour un plus grand tout la coupe sera dorée
 ordons, faire une piscine de soie de l'autel, et du côté de la
 Camolet à faire l'accommode la Croix d'argent, l'autel
 pourvoir aux autres nécessités prescrites de l'édit
 paroisse avec ordons que l'édit s'ensuivent sera encore
 pour un pavillon de camolet violet pour Camois le
 tabernacle au s^t. sacre de l'autel, sera doré le
 Croisant du soleil, sera doré deux d'arbres avec
 deux autres, et l'autel, une dorure de purification
 autels de l'autel et de l'autel de l'autel de l'autel
 et de l'autel de l'autel, sera doré pour la Couverture
 sera doré avec par devant de l'autel de l'autel de l'autel
 Colours, acceptés avec fanel pour l'autel quand on portera
 le saint sacrement aux malades, prescrites l'autel
 de l'autel, pour l'autel de l'autel de l'autel de l'autel
 et ligature à soie blanc or rouge et de sera faire une
 autre de moine étoffe, à ordons de plus avec l'autel
 de l'hôpital, et l'autel de l'autel de l'autel de l'autel
 Hosane, et de l'autel de l'autel de l'autel de l'autel
 Couverts, prescrites l'édit s'ensuivent de l'autel de l'autel
 réunissant avec s^t. prière de l'autel de l'autel de l'autel
 Synodaux Couvrant la doctrine de l'autel de l'autel
 de l'autel de l'autel. Et qu'au regard de l'autel de l'autel

prise et établi au dit lieu et laque attendra la plainte
à nous faite, que tout le bled qui appartient audit
moût de pite le trouve fut évadé. ~~perdue~~ par la
faute des précédents seigneurs qui estoient nés bailli nés
pauliers et autres porteurs, soit pour l'ancien distribue
et negligés et de l'incertitude que l'ait pourvoir et par
ainsi et de nous d'aucuns responsables à ces causes
nous ordonnons que les seigneurs aient tous le bled
tout le bled, venis sur leurs mains et dous
ne se trouvaient l'argent Loy et leur desordres
parvenus les dits piteurs et autres de
certaines dans le moût auevent. et a fait de la
faire recourir et mesme fujoignous et fait que
est à nosse provision et provision l'ait de
seigneurs parvenus qui et droit pour leur frae
devoir leur l'ait et les seigneurs responsables
de bled qu'ils auroit l'ait pourvoir pour n'aucun
fait leur diligences à la trouve l'ait de l'ait
qu'ils auroit l'ait gaste par leur faute, les
principal fut fait à faire nous les l'ait de l'ait
à la l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait
notre dessein que pour le soulagement de particulier
de lieu dans leur besoins et acquies la distribue
et doit pour les effets que fait et que les moût
de pite le trouve d'ailleurs établi au dit lieu par
nosse provision et la pite de l'ait de l'ait de l'ait
l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait
l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait
l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait de l'ait



Le feu signeur marquis de Courbous et de l'Écluse
 nostre dame de mont l'arruel fonda par le pite
 de saint vincent de nous ordonne que celle de
 nostre dame de mont l'arruel soit y sera pour un
 deux voite de castes nois, une boure blanche et
 noire pour servir a deux usages, deux lampes de
 stoffe que le bibein ~~calice patine~~ coupe de calice
 sera doré par le ordonne et la patine de dorure
 et le dore nois nois, et de celle de nostre dame
 de protection il y sera pour un deux petit ~~cardinal~~
 affis de pour un deux les ouvrages pour qu'ils
 ne se gachent et le dore le feu signeur de nois
 nois

Adressé a Caigue de seize novembre de l'année
 mille six cent soixante dix sept

[Signature] D. D. M. M. M.

publié la tres hie par moi que l'on a
 je prieu qui n'arrive dit et avec s. l'oupin par l'oupin
 a m. l'agard s'ero que l'oupin l'oupin que a
 dit de l'advertissement l'oupin a laque de l'oupin
 nouveau quel hie l'oupin septant sept

Cherres prieur
~~Je prieur de l'oupin~~
 Dequinnes

12
Visite du lieu de La Sauer

Monsieur Louis de Thomastig par la grace
de Dieu et du saint Esprit apliqué Evêque et Seigneur de
vostre ville de Roy et tous les Conseils de France
faisant que de Bourdeaux Seigneur de May et
nombreux provinces annuellement par le Roy septant sept
après avoir accepté nostre visite de la paroisse
du lieu de Caigne nous s'en sont partis dudit lieu
sur les dix heures de matin pour aller au lieu de
La Sauer faire nostre visite de la paroisse dudit lieu
et donner le sacrement de Confirmation et pour ce faire
avons été accompagnés de la paroisse de la Compagnie de
messieurs Antoine Hugot procureur nostre amosieur mes
Jacques de Guignat nostre secrétaire et autres et nostre
suite et attendu les grandes pluies et le débordement de
La Rivière de La Cagne qui avoit tout leau avoit
passé par dessus le pont nous aurions pu passer par
ce chemin à autre être obligés de prendre le chemin de
vostre passant par le quartier de Valgland et au pont
dit de la Rivière qui est plus long au double que
celui de Caigne de St. Laurent, à autre être toujours la
pluie sur le dos et puis de la Cagne jusqu'à
au lieu de La Sauer et de danger de nostre procession
à cause de la grande impetuosité de leau et, estant
arrivés au lieu de La Sauer sur l'église d'une

appert midi messire Hay certain certain jbr et
 vicain d'au lieu qui n'ait voulu a nosse d'au lieu
 nous aurait l'audier. d'au la maison d'au lieu
 laquelle nous aurions pris pour le dire a nosse
 d'au lieu, et bien que l'ordonnance du d'au lieu de nosse
 eglise cathedrale priere d'au lieu d'au lieu fait
 obligé de si d'au lieu pour nous d'au lieu et pour nous
 a nosse d'au lieu il n'aurait point l'audier et nous
 soit d'au lieu et autre pour d'au lieu quoi que de la faire
 d'au lieu d'au lieu et assigné, ayant les d'au lieu d'au lieu
 d'au lieu et nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 que nous n'aurions pas même d'au lieu, et appert nous
 d'au lieu d'au lieu et petit espace d'au lieu d'au lieu
 maison d'au lieu pour nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 nouvelle et la place, nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 paroisse d'au lieu et appert nous d'au lieu d'au lieu
 saint Laurent. Mais nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 la maison d'au lieu pour d'au lieu et pour d'au lieu
 nosse d'au lieu d'au lieu d'au lieu d'au lieu

Et le mesme jour sur les trois heures appert
 midi nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 paroisse et visite de d'au lieu d'au lieu que nous
 allons nous d'au lieu d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 premier a nos d'au lieu et d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 passimans de soye rouge et blanc et d'au lieu et d'au lieu
 d'au lieu et d'au lieu rouge et d'au lieu et d'au lieu
 passimans rouge et blanc, d'au lieu d'au lieu d'au lieu
 d'au lieu d'au lieu et d'au lieu d'au lieu d'au lieu

rouge et blanc, autres Chapelles de Ligatures violettes et
Jaune estole et manipule violet, avec Chapelle blanc et
rouge estole pour et fil pour estole et manipule violet,
autres blancs et jaunes estole et manipule pour manipule
et Judicium Laquelle nous avons introduit, six Chapelles
noires et jaunes font violet, avec l'introduit estole et
manipule, une Chapelle estole fil et Laine blanc rouge
et blanc et la part de par, six autres d'autre d'autre
estole, autres d'autre d'autre en ligatures blanc et rouge
autres d'autre d'autre jaunes violet et autres de jaunes violet
six parway de Laine fil et Laine blanc et rouge pour
estole violet et blanc jaunes pour les baptêmes, six d'autre
Couton blanc pour Couron de tabeau de Laine, quatre
voiles de Laine, six violet, six rouge, six violet et Laine
noir, deux Couron pour rouge et Laine violet et Laine
Couton blanc et rouge

Presuit de Linge

provenir. trois autres et trois Couron blancs pour violet et
deux que nous avons introduit Laine Couron estole pour Couron
et Laine violet et rouge, trois autres blancs deux
deux violet et Laine violet et rouge que nous avons
introduit, six autres pour Laine, une autre pour la
Communion, et Laine grossière, quatre Couron pour
y d'autre que nous avons introduit, cinq Laine et Laine
violet pour y d'autre violet que nous avons introduit, six
purificatoires et Laine violet, une seule pour et Laine
Laine

M.ubles et argentées

six Laine avec une patenne d'argent six Laine d'argent

dont le croissant n'est pas doré, ny petit Ciboire
 d'argent dont le couvercle tient et est fort incoumode
 une petite boîte d'argent a deux pour le saint
 viatique aux pauvres de la même paroisse qui n'est point
 doré et dedans deux Chauderoies deux une petite
 Croix de Lignon pour l'autel, une grande Croix de bois
 pour les processions, ny aucun autre meuble
 une petite cloche rouge

Liures -

deux livres dont il y en a un veillé, ny cahier pour
 les morts, ny rituel des benédicte, ny liure de
 ordonnances synodales du diocèse, ny laus et une
 Evangile de saint Maty,

environ la visite des sups ordonnances Liure recolle
 argentaire et liure attendu Legere tard nous nous
 sommes retirés dans la maison d'australie de
 arrivés avec nous après que L. D. homme qui
 mess. L'appart de ville de confier sacristain de nostre
 Eglise et economus du chapitre avait succédé. Il y estoit
 et nous sommes allés avec nous sans avoir laissé par
 vuy et viande pour nostre subsistance et de nous de
 nostre suite; foiz et avions pour nos chevaux ayant
 dict sur son départ au f. vicain et a nostre curé. quil
 n'avoit de ordre que f. sacristain et economus que de
 nous par apparence pour nostre disner sans fruct.
 que deux esclaves de nostre quoy lui avait donné et
 d'ordonner il y avait une de f. esclaves qui estoit de b. b. y
 et sie Liard pour les livres et d'une ou deux
 de Chastaignes pour le feu; et de f. effaid a nostre

disant ay un nous aurait s'ouy que d'une p'p' de
Bobbis, une petite epaule de mouton et une t'p' de soy
cuit a la poile, et au fruit de un douzain de Castagnons,
d'ay ay plat avec ay peu de sucre d'iffes tramped, d'ay de
vuy que nous auoy en l'vnde ay mangre, le pain estant
fillement bis et uel p'p' et le vuy si mauvais que nous
ne saurions plus mangre ny boire le mauvais vuy; le
f. vicain ayant en la boubi et nous donne de soy
pain et de sa joy pour nostre table; le mauvais
traitement mis et refus d'uef economie d'auoy vouloir
pouruoy pour nostre subsistance a offe cause que nous
aurions ordonne auo quoy. artaud vicain de faire le
pain pour nostre subsistance et uoy de nostre suite
pendant le temps que nous serions audict lieu
de la gaud pour acquerir nostre vuy, lesquel pain
et d'epou nous serions pour de pouuoy d'auoy
soy remboursent. Courte d'uef economie comme estant le
fil obligé et t'ure a free d'uef pain; le que led f. vic'
auroit fait offe de free sans soy remboursent. Courte d'uef
economie suivant nostre t'ax; nous ayant ay fait fait
preparer le souper

Et de Lundy d'ay dix septieme d'uef mois de novembre
nous, huy que nous serions transportez sur des
buis huy de maty, d'auoy l'ad paroisie ou tout le
peuple d'uef lieu estoit assis et ay app' auoy
Q. l. b' La sainte messe pour le vuy et vuy
de nos Babine pontificaux, ainsi le fuy saint

l'aveu de Laune que nous devons nous reposer
 dans le tabernacle et dans un libaire d'argent, et
 de approuver donner le sacrement de confession tant
 aux Barons qu'aux filles que nous avons tenués
 capables de le pouvoir dignement. Et nous se fait
 approuver aussi sur les occasions extraordinaires et
 donne la benediction au peuple curieux visité
 les jours baptismaux, Laune nostre dans du saint
 Hoaire et fait l'absolution qu'aux pour les morts
 approuver quoy nous nous devions attacher dans la
 maison claustrale

Et de nouveau nous approuver le service de Curieoy une
 lettre approuver nous se devaient proposer a nous par
 Saladoire, et Francois Garbier Consul pour et au nom
 de la Commune dudit Lieu et La Saub ^{acompany} de nous
 Laugie de nous n. et de plus principal du
 Lieu qui nous auroient dit et représenté que l'Eglise
 paroissiale dudit Lieu se devoit servir de pour servir
 d'ornemens et de linge pour le service divin avec la
 de nous requise fait pour les jours des fêtes solennelles
 fait mesme pour les fêtes simples, prouvoient qu'il
 n'y a nulle différence des ornemens des fêtes de pasque
 nous de nous sainte dans ceux des jours ordinaires se
 devant toujours de la même chose et devant d'autre
 que pour les morts et n'y a ni Chapelle devant d'autre
 et que dans les occasions il faut que se serve d'une
 Chapelle d'argent et devant d'autre de nous, que cette
 Chapelle mesme doit de se servir que d'une mesme

Estofe fil de Laine, quil manque mesme des ornemens de
Colliers de la Chapelle, que le linge est usé ny ayant plus
d'au deus on puisse se servir quil ny a que deux Chaudiers
et qu'on n'y a plus de pain pour les Religieux du saint sacrement
ou il est requis suivant nos ordonnances au moys de
Cecogry, quil ny a quey Calice lequel venant a se gater on
ne pourroit pas célébrer la sainte messe et que le vici-
saint suivant les Fabricques le saint sacrement d'auant
d'auant mis dans un Calice voilé n'en rest plus au vic-
vicain pour les fonctions nécessaires led jour quil ny a
point de sacre quand on porte le saint sacrement, que
les livres nécessaires a la paroisse manquent, quil ny a
point de pavilloz pour couvrir le tabernacle, et q. manque
plusieurs autres ornemens, et partant n'en voy requerrons
nos humbles quil nous plaise de par vouloir ordonner
les ornemens nécessaires sans lesquels le service divin ne
peut pas estre célébré avec la décence requise et au-

Langier

Comme aussi nous a esté représenté par led. vicain
que dans la prison Chastelle il ny a point de porte
qui ferme de la chambre de la prison ny point de
chambre pour les Clercs et vicins quil est souvent fois
requis l'economie du Chapitre de faire mettre une porte
aux deux fenêtres pour servir led. chambre de se
seu couvrir une pour les Clercs nous a nos humbles
requis quil nous plaise ordonner, que les economies sera
servies avec une bonne porte et a led. led. chambre

et quil est feve louspaine sus pour les lites qui puet
aussi se former et act
H. J. J. J. J.

Les dits nous estant transportés accompagnés d'un vicaire
promoteur d'office de notre grez. amonies louspaine et plan
aparus de l'ieu au l'imitier de l'ad paroisse qu'on
ancien l'interdit a fait de l'ordinaire, les dits louspaine
nous ayant promis de le l'orne et mure de l'etat d'icelle et
leur ayant marqué l'ord. fait par l'ad, l'ad l'effe
Les difficultes qu'on oppoisoit pour l'ad l'ordinaire nous avons
louspaine l'interdit d'ad l'imitier et permis au l'vicaire
de l'interdiction des l'ord et fides l'ordinaire

M. E. J. Ville

[Large decorative flourish]

Celle l'interdiction pourroit aux l'ord et l'ordinaire
de la paroisse d'ad l'ieu de la bande et ayant regard a l'ad
l'ordinaire a nous fait par les l'ord et l'ordinaire d'ad l'ieu
et leur l'ordinaire au l'ord ordonne quil s'ira fait par
l'ordinaire de l'ord de nos l'ord l'ordinaire l'ordinaire
prieur primitif trois autres de l'ord de l'ord de l'ord
et l'ord l'ordinaire avec l'ord l'ordinaire pour l'ordinaire de
l'ordinaire de l'ord d'ad l'ieu de l'ord, une l'ordinaire de
l'ordinaire et une l'ordinaire de l'ordinaire de l'ordinaire
une l'ordinaire pour la l'ordinaire de l'ordinaire blanche,
deux l'ordinaire et deux l'ordinaire garnis de l'ord l'ordinaire,
quil s'ira fait une l'ordinaire et une l'ordinaire d'ad l'ieu
d'ad l'ieu blanc d'ad l'ieu de l'ord l'ordinaire de l'ordinaire

pour servir aux grandes solennités, comme les fêtes de
pasques, noël, L'Ascension, La Pentecôte, et grandes fêtes
de La croix, plus une chape et une chasuble blanche
violée de Camilot, stole et manipule ornée, deux passema-
s de soie couvenable, une chasuble de Camilot ornée de
passemaire de soie couvenable, stole et manipule de moine
et attribuer que les bords Couverts et Couverts se font faire
de l'orgue par prest. de f. d'off. de saint de La chape et de
deux autres non ordonnés par nosse d'ancien
substant de visite, nous chargeons les d'ancien de
faire faire les chape et deux autres non ornés
deux passemaire Camilot facon ornée, deux passemaire
de soie couvenable, plus il sera fait une Couronne de
et une noire Camilot ornée de deux passemaire de soie
couvenable, plus cinq ^{d'antre} Camilot de cinq couleurs de
L'eglise ou blanc ou rouge, ou vert, ou violet et ou
noir de Camilot facon ornée de deux passemaire de soie
couvenable, plus six pavilloz de Camilot violet pour
couvrir le tabernacle au saint Sacrament de Carême orne
deux passemaire et traque de soie couvenable, six
parmant de chape de moine d'off. pour les franges,
six voiles de gros taffetas blanc pour couvrir le calice
plus il sera fait six patiens d'argent d'or
le d'or et la coupe du calice sera dorée, et le d'or et
la patien aussi, le libaire comme trop petit pour
avoir six croix de cuivre sera fait et agrandi d'or
le d'or et la coupe sera dorée, la petite boîte d'argent
à porter le saint viatique aux bandes de La Chapelle

sera doré et doré aussi bien que le croissant du
 soleil qui tient la sainte hostie, Il acceptera une tapisserie
 de gros tapis blanc pour servir aux processions du saint
 sacrement, Il pourvoira d'une lanternne pour servir
 quand on le portera aux malades, et d'une croix de bois
 pour servir, ^{au service} à l'usage des malades et moribonds, Il
 acceptera six ou sept pour couvrir les hosties, six petit
 bassins d'argent pour mettre sous les burettes à la messe de
 servir à verser l'eau dans la piscine, plus deux bassins
 d'argent ou de bois bien polis pour laver les corporaux
 sales purificateurs et qui ne serviront qu'à cela, Il
 pourvoira la paroisse d'un petit vase d'argent avec
 un robinet pour servir au presbytere. L'autel des maîtres
 au autel que de commander la messe, La pierre sacrée
 du maître autel sera achetée et succastée dans l'autel
 autre, lequel comme nous ont les dits d'illustres d'us d'us
 pay, et Il pourvoira d'un tapis pour couvrir les nages
 de l'autel et les garder de l'ordure, Il pourvoira
 la paroisse d'un autel en bois, et graduel, d'un psautier
 nouveau et d'un processional, Il sera faictes pupitres
 pour servir les livres à chanter ou psalmodies
 acceptés, Il sera faictes un grand chandeliers pour servir
 le siège pastoral, au dessus de l'autel ou tout lieu
 saintes quilz on y mettra l'inscription, Sanctum Christum
 et l'autel sera garni de tapis par ordres et mis du
 costé de l'evangile, Il sera pourvoir d'une cloche l'une
 plus petite pour servir à la messe à l'levation, et une

plus grande pour servir quand on port le saint sacrement
aux malades, Lesquels on ne veut et ne paroit point
faits, et par faits, par l'économie du Chapitre de notre
Eglise Cathédrale la moitié dans six mois, et l'autre moitié
dans six autres à compter de la fondation, supportant et
soutenant même autant qu'il est à notre pouvoir avec
l'assistance de tenir la main à l'exécution de notre présente
sentence; Et de même suite ayant aussi regard à la
difficulté à nous faite par ledit vicair nous ordonnons
que les revenus du Chapitre pourvoira d'un port avec
une bonne fermeture à la Chambre ou l'usage de la Chambre
de sorte qu'elle se puisse bien fermer, Et le d'au six mois
et pour ce qui est de la Chambre pour son chef de ledit
vicair dit lui être absolument nécessaire ordonnons qu'il
pourvoira sa demande pour raison de son présent de nous
nous renvoie les parties, Publiée à la Cour
Le jour de maième Claustrale le dix huitième nombre
de l'année mille six cent soixante dix sept

M. E. de Ville

publié la tuzé j'ay par moi six font. a nous
pas certains autres j'ay ab. de l'économie du
Chapitre qui n'avez dit et a la Saladoire et
françois gerbido, l'empereur qui ont dit quinze
advertissons leur coup fait à la Cour dans la
maison Claustrale le dix huit nombre mil six cent
septante sept
J. J. de Ville
L'auger

Visite du lieu de saint Laurent

Messieurs Louis de Thomassin par la grace
 de Dieu et du saint siege a plique, mesme et signeur de
 veue, Conseiller du Roy et pour les Coustumes de Savoie
 faisons que le Jour que dieu quiert pour nous
 presant en nous nul tie leur septant fut approuve
 Or nous avons nosse visite de la paroisse du lieu de
 La Saude nous seigneur partis du lieu les jour
 die quiert nous eue sur les vuz heures de matin
 pour aller au lieu de st. Laurent faire aussi nosse
 visite de la paroisse dudit lieu y donna le sacrement
 de confirmation et pourvois aux autres besoins et
 necessitez de lad. paroisse et arrivés au lieu
 sur les deux heures apres midy nous aurions sur
 nosse absence mess. Jean Alboulli prieur, mess.
 Etienne Adrien son secondaire et autres seigneurs du
 lieu qui nous auroit conduit dans la maison
 Claustrale pour le lieu de nosse Seigneur et de sa femme
 et nosse annosion et de autres de wellie
 et l'apport d'icelle il broient venue dans l'adit
 maison Claustrale Les seigneurs Coustume accompagnés de
 plus apparu de lieu de qu'on apres nous avois
 salu et fait la benediction nous lui aurions dit
 s'ils avoient quelque plainte a nous faire et nous le
 die et declare affis de pourvois de quoi il nous en
 avoit rien humble. Or nous et mesme que
 nous eue aucune plainte a nous faire et nous
 satisfaits de leur priere et de son secondaire

Le lendemain dieu nous fit une double grâce de nous
sur les saints lieux de nativité nous fievoy als dans
la paroisse d'entre l'ieu d'entre de nostre host et
Canaill et Compagnie de nostre jeunesse et
et autres de nostre suite, et arrivés au devant de
porte de la paroisse nous y arrivés nous les
J. priens de nous de nos habits sacerdotaux et de nous
les nres robes solaires d'entre de nos surplices
accompagnés de six baillies couples et d'une grande
multitude de peuple qui estoit assés dans la
paroisse et les J. priens nous aurés donné la
Croix à baiser, et honneur et respect l'après fois de
~~la~~ de l'ieu d'entre, et après ayant fait un peu
sacerdote et pontife l'ieu d'entre prouffionnelles
dans la paroisse et arrivés au maître autel d'entre
après avoir salués le Roy saint sacrement, et la
saint nostre priens et orais, arrivés l'ieu de la
sainte messe, et de suite visité le Roy saint
sacrement, que nous avons redonné respect dans le
Tabernacle et dans les Calices d'argent donné
la benediction au peuple, et le fait nous arrivés
de l'ieu d'entre de nos habits pontificaux et donné
le sacrement de confirmation tant aux Garçons
qu'aux filles que nous avons trouvés capables de
le recevoir dignement. Arrivés visité et suite de
saint baptismaux fait l'absoluté, qu'il nous les
montés et visité les J. qu'il, et les Capucins de

noyées dans du saint Esprit &

Et le mesme jour dix nouvelles nouvelles sur l'heure de
 deux heures midi nous nous levions d'abondant
 transports dans la paroisse et visité les oratoires,
 Linges multiples et argentées de quelle et de quelle couleur,
 pres. et des liboires d'argent dont la coupe est dorée
 par le bord avec ses petit pavillois et d'auant blanc
 bordé d'or d'une double or et argent, un soliel d'argent
 et couverts dor redoublé avec ses croissant de mesme
 matière et deux cristalle fig, deux calices des tout
 d'argent laque a le pied de cuivre dor et la coupe
 d'argent avec deux patains d'argent, un crozier
 aussi d'argent, deux croix une de bois peint qui est la
 grande, et une petite de bois, et un crucifix pour laque
 quatre chandeliers de bois et deux de bois argenté,
 six nappes pour laque et deux autres pour servir a
 la communion des Laïques, quatre autres avec deux
 anneaux et courtois, scavois deux longues et deux
 courts, trois chapelets rouges scavois une d'auant
 rouge a grandes fleurs une d'une petite double dor,
 un de tafetas rouge, et laque et couverts de laque
 avec deux manigules estoles et voiles, un de d'auant blanc
 a grandes fleurs or et un grand passuaif or et
 argent bordé d'une double de mesme matière et
 ses voiles de mesme façon fait par la confederie du
 luminaire de Corpus domini, un autre de tafetas blanc
 un troisisme de mode blanc et rouge, un quatreime
 de brocard de soye or et d'une double or et argent

vingt cinq livres de jaunes blanc et rouge avec une
dusette de rouge ajoute pour leurs voiles de drucis
appartient a la confrerie du St. Joseph, vingt six, vingt
autres voiles de jaunes et rouge, et vingt autres de jaunes et
bleu pour avec leurs estols et manipules et voiles, et vingt
autres de Catoloufe blanc et rouge estols et manipule
faisant et tout pour les tables, une cepe de
satin fleurie dont de fleurs et blanc et les fleurs rouges
avec une dusette de et argent, et une estole de
rouge estols pour avec cepe noire et jaunes
avec une estole de rouge estols, sept et quatre
d'autre vingt rouge et jaunes et blanc, vingt six et
a une image de nostre dame de paine, et de jaunes
faint, deux paine a fleurs et de l'epitaphie de morture
d'ore et paine, deux dusette de et de cepe de jaunes
et noir pour les mistes de mort et de l'habituel, deux
voiles de pulpitre et d'indienne et d'autre et ligature
a fleurs, deux pavillon pour les tables de et de
ligature et d'autre et de jaunes avec des petites tables pour
une cepe de jaunes et de rouge, vingt six livres de
pains de jaunes et de rouge et de rouge matiere qui
est dans les foy baptismaux, vingt six petites pulpitre plaines
et deux dusette pour soustraire le miste a l'autel
une cepe de dont de et de jaunes quand on porte le saint
sacrament aux malades, et une plus petite pour l'levation
une cepe de bois pour servir les hosties et tables, une
de fer blanc pour servir les coupes, vingt six petites pour
Coupes des petites hosties, et vingt moules pour faire le pain a
chaque, huit coupes, et dix huit purificateurs, vingt

de l'en faire payer, nous envoie nous au d'uy Marquille
de retirer ledit payemens dans trois mois, a peine
d'en repondre en leur propre, espriné nom, leur
defendants a l'avenir de bailler la Cive de ladise
Conferie sans argent, ou gage. est le Releur de l'original esd'uy Moni
me
Le vingt nombre de l'anne mille six cent
soixante dix sept

MM E. De Ville

Publicé la jrdite sentence par moy secretaire soubsigné
messire Jean Albanelly prieur dud. St. Laurent qui n'a rien dit
es a Jean Talon Consul dud lieu, qui n'a aussi rien dit ne s'achant
ceux. a St. Laurent le vingt deuxieme Nord. m. Cix cens sept
sept

Albanelly n.

Visite de l'Eglise Cathédrale
de Reims

Par les Louis & Thomassin
par la Grâce de Dieu & du saint Siège
apliqués Jureur & Jureuse de cette ville &
venue Conventuelle du Roy & les Conspires
Scienciers faisons, qu'ayant voulu de faire
notre visite Générale dans toutes les paroisses
de l'Évêché de notre Diocèse aussi bien que
dans notre Église Cathédrale de Reims, &
affin que le peuple en fust adverti nous
en avons dressé par mandement le Cinqiesme
aoust dernier de même précédant mil six
cent quatre vingt, lequel nous aurions fait
publier tant dans ladite Église Cathédrale
qu'aux paroisses du Diocèse. ayant esté
Communiqué au J. Sacerdotal & au
Chap. de notre part par nos Jureurs &
une forme avec ordre de le faire publier,
& ce fait attendu les Brèves de Chalours
nous aurions voulu commander nosdits
visite par les lieux de la montagne & la

suivre par nostre Eglise Cathedrale, et se verraient nous
avoir partis du lieu pour faire la Communion
et la visite par de lieu de Biscaudun duquel lieu
nous sommes Signeurs Spirituel et Temporel et
après nous y être restés quelques jours nous y
avoir fait nostre visite de la paroisse dudit lieu
Le quinziesme du mois d'août d'ouies jours et le
feste de l'Assomption de la tres sainte vierge et
jollo acquies nous l'avoir aussi fait d'au
tours les autres paroisses des lieux de nosseigne
diocèse dont la dernière fust celle de lieu de St
Laurons que nous avoir acquies le vingt
septiesme novembre d'ouies, et avant que de
partir dudit lieu pour venir au lieu de
Commauc, l'ev de nosseigne Eglise Cathedrale
et sur la notice que nostre promotion est
que le sieur sacristain de Commauc se videntoit
et ne vouloit point faire avec nous les accors a
nosseigne ainsi quoy quil se fust obligé
par droit et de tout contentement ^{et gloceit} ~~de~~
faict de nous refus d'au v' autres occasions
Nous avoir fait ordonnance au bas de
Commauc a nous jure par nosseigne promotion
d'office dudit lieu de saint Laurons le vingt
quiesme dudit mois de ~~septembre~~ portant ordre

aux messes. S'agissant de Villeneuve sacristain
 et economus du Chapitre de faire souer les
 cloes a nostre arrivée aux veues pour
 & commandes nostre visite a la maniere
 accoutumée a priori & les de Couverture
 de suppression yso faite pour quatre mois
 laquelle ordonnance fust signifiée aux
 economus le vingt deux d'uy mois par mess.
 Antoine Ollivier diacre qui luy avoit
 déclaré par son exploit comme nous deuiou
 arriver une veue les jours vingt deux
 novembre sur les quatre heures après
 midi affis qu'il ne prétendist cause
 d'ignorance, & neantmoins les de economus
 a nostre arrivée aux veues qui fust les
 jour et heures de quatre après midi pour
 & commandes nostre visite, n'avoit daigné
 de faire souer les cloes souer des cloes
 ni moins daigné de nous venir attendre
 a la maniere accoutumée, au contraire
 Il se devoit promouvoir par ses propres
 et subsistance par la ville et deffendre
 au campain de souer, au grand murmure
 et scandale de tout le public, & l'estant
 arrivés dans nostre palais Episcopal nous



nous leviour transportés dans La Eglise
Cathédrale & Compagnie de nostre vicairé général
et greffier; et de par de La doctrine (certificat)
de La maison de l'Université d'Orléans, et nous
en vint ce qui y est curé de La Eglise au nom
curiour adonné de nos saint sacrement. Et l'autre
et après avoir reçu nos prières et oraisons
nous nous leviour abstinés dans nostre palais
episcopal de La Compagnie que d'heure en heure
l'oit comparer a nosse troupe messie
nosse cainos propre benediction de La Eglise et
promission d'office qui nous auroit fait
plainte verbale de ce qui depuis quinze jours
mois La Lampe de sainte Trilique ne
bruloit point au grand scandale de public et
beaucoup d'autres plaintes qui nous représentoit
par écrit et a fait de nous requeroit de pourvoir

Le Lundi vingt troisième du mois
de novembre j'eut d'abondant comparer par
nous jusqu'à nosse messe cainos promission
qui nous auroit dit et approuvé comme
La savistie est de pourvoir d'abondance pour
Le service divin, ceux qui y font estant assés

ou jussuqu'à comme aussi de linge, quil
 ni a pas de Chaire pour la musique car
 deux tels officiers qui tiennent deux parties
 ne peuvent pas la sustenir et bien souvent
 les refusent de Chaire comme ni estant pas
 obligés les suprieur de Chœur font Agrouer
 Le Chœur ne daignant pas de pourvoir a des
 Chaires tant plus pitoyable de rendre une
 si pauvre musique qui fait murmurer tout
 le peuple et qui est un grand scandale, led
 Chœur ne daigne voir plus pourvoir a un
 organiste pour jouer les orgues comme il y est
 obligé, il les laisse batre et ne daigne mesme
 se faire reparer la finisse qui est coupe led
 orgue par laquelle quand il pleust il y va de
 l'eau; quil y a la plus grande et plus belle
 cloche d'Armenie quil ne daigne se faire refaire
 La chambre du Campanier subsistable, et de service
 divin fait avec peu de peine ainsi quil
 nous sera voir et détaillé par nos Compagnons
 quil nous présentera séparé et a tout le que
 d'assure les promotions nous rest de pourvoir

et le due mois de novembre nous
 quorsque de Compagnie de nostre vie d'ici a un mois
 et d'ici nous nous serons transportés dans nostre dioc

Eglise Cathédrale pour et aux fêtes de visites les
onzième primum pour la province d'uni ou
arriver appar avoir adre le nos saint sacrements
de l'autel nous hviour l'ubor d'au de la sacristie
de la eglise et visite des gourdies p'p' mes supior
sacromis subg'onomie et a nous presenté par mess^{rs}
Orateur Hongray prothe sous sacristain Lesquels
auant nous consisto aux suiuaute for de p'rouine
Lieu de pour Casuble satin fleuris foudre blanc de
fleurs rouges et robes garnis d'uy passamay or et
argent avec for estole et manipule avec boue
deux autres ch'rubler et camilot blanc avec for
estole et manipule garnis d'uy passamay de
soye rouge et blanc usées, deux ch'rubler de
d'auant blanc estole et manipule garnis d'uy
passamay d'argent usées, quatre autres de
camilot noir estole et manipule garnis d'uy
passamay de soye noir et blanc d'uy usées, une
autre vitour noir a fleurs estole et manipule
usées, autre de vitour noir plain avec d'uy passamay
de soye noir et blanc d'uy usées

Ch'rubler Rouges

Un Casuble de tafetas rouge usée estole et
manipule garnis d'uy passamay de soye rouge et
blanc, deux autres ch'rubler et camilot oude
rouge garnis d'uy passamay de soye rouge et
blanc usées, autre de d'auant rouge a fleur

estole et manipule garnie d'uy passemay
d'argent

Chisublee violente

D'uy Chisublee de Camilot onde violente fleurie
estole et manipule garnie d'uy passemay de soye
rouge et blanc usé, d'uy de damas violet
garnie d'uy passemay de soye blanc et rouge
estole et manipule d'uy usé

Chisublee verte

D'uy Chisublee de damas vert ou garnie
d'uy passemay dor et laiton d'uy passemay de
soye rouge et vert estole et manipule d'uy
usé, d'uy autre de Camilot vert onde garnie
d'uy passemay de soye blanc et vert estole et
manipule plus que d'uy usé

Devant d'auyls

uy devant d'auyl de satin rouge garni d'uy
frange de soye et d'uy passemay d'argent, uy
autre de damas cranioisny garni d'uy passemay
et frange or et soye, uy de Camilot vert
onde garni d'uy passemay et frange de soye
blanc et rouge usé, autre de Camilot blanc
garni d'uy passemay de soye blanc et rouge usé
autre de damas blanc garni d'uy passemay dor
usé, et attendre l'esperance tarder nous nous trivour

visite dans notre palais episcopal

Et advenant le
et continuant de nosre visite nous nous revinmes
d'abondant transportez de compagnie que d'effray
dans nosre eglise cathedrale pour continuer
La visite des ornemens d'aultre on arriva appren
avoir adore le tres saint sacrement. nous revinmes
eulx dans La sacristie de La eglise et de peuc
d'out sont economes nous aurions visite Les
Chapelles servant au service divin, que ledit
mess. voyez sont sacristain nous auront presentes
Et premierement une Chapelle de damas violet garnie
d'un passamay dor consistant de six Chapelles
et deux dalmatiques sauve devant d'aultre vese
autres Chapelles de damas blanc consistant de
deux dalmatiques une Chapelle et devant d'aultre
tout fort vese, et six Chapelles de brocar
or et argent avec six voiles de brodois dor,
une Chapelle de camolet vert avec consistant de
deux dalmatiques et de Chapelle garnie d'un
passamay de soie blanc et rouge vese, autres
Chapelles de damas rouge garnie d'un passamay
et rouge de soie et or, autres de camolet blanc
garnie d'un passamay de soie blanc et rouge vese
une Chapelle de couleur violet, avec six offours

une autre broderie verte, autre de Camélot Rouge
 garnie d'un passe-may de soie et or rouge et blanc usée,
 et une de Camélot noir garnie d'un passe-may de soie
 blanc et noir fort usée, une autre Chapelette de
 Damas noir garnie d'un passe-may blanc et noir
 soie

Chapeaux

Une Chape de Damas noir garnie d'un passe-may
 et frange de soie blanc et noir, autre de satin
 noir garnie d'un passe-may et frange de soie blanc
 et noir, une autre de Camélot noir garnie d'un
 passe-may et soie noir et blanc et se devant d'autre
 de même stoffe fort usée, autre Chape de Damas
 Rouge garnie d'un passe-may et frange de soie aussi
 fort usée, autre de Damas violet garnie d'un
 passe-may et frange dor usée, deux autres Chapes de
 Camélot blanc garnies d'un passe-may de soie Rouge
 et blanc fort usées, autre de Damas blanc
 garnie d'une frange or et argent usée, autre de
 Damas vert garnie d'un passe-may de soie vert et
 Rouge tout usée, une de satin blanc fleurie
 garnie d'une frange de soie rouge et passe-may
 dor, autre de petit Damas Rouge garnie d'un
 passe-may de soie p. bleue et rouge usée, une
 autre de Damas Rouge garnie d'une frange et
 passe-may dor usée, autre Chape de Damas Rouge
 garnie d'un grand passe-may or et argent autre de
 Damas blanc garnie d'un passe-may et frange de soie